



Service de la population  
Monsieur  
J.-F. Ferrario  
Chef de division  
Avenue de Beaulieu 19  
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 février 2010

U:\1p\politique\_economique\consultations\2010\POL1003.docx  
NOL/naf

### ***Consultation fédérale : révision totale de la loi sur la nationalité***

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 7 janvier dernier relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions.

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police de mener une procédure de consultation sur la loi fédérale sur la nationalité. En effet, une telle révision s'impose afin d'assurer la cohérence avec la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et la modification de la loi sur l'asile.

#### **Remarques générales**

Les modifications principales sont, notamment, les suivantes : précision de la notion d'intégration réussie, autorisation d'établissement (titre de séjour C) comme condition à la demande de naturalisation, abaissement de huit à douze ans de la durée de séjour en Suisse afin d'encourager une intégration plus rapide, harmonisation des durées de séjour cantonales et communales, uniformisation de la procédure de naturalisation ordinaire afin d'éviter des démarches inutiles et clarification des compétences concernant les domaines où existent des responsabilités fédérales et cantonales communes.

#### **Remarques spécifiques**

Le questionnaire joint à la présente consultation est annexé à la présente.

Nous vous soulignons également que la CVCI a toujours été favorable à l'introduction de dispositions légales visant à faciliter la naturalisation des étrangers remplissant les critères d'intégration, d'une part au nom d'une politique d'intégration réussie et efficace de ces personnes, et d'autre part, en vue des effets bénéfiques escomptés sur le marché du travail.

L'application de critères uniformes applicables à la naturalisation dans l'ensemble de la Suisse aurait le mérite de tenir compte de la mobilité professionnelle et géographique actuelle constatée dans notre pays. Elle permettrait la pratique d'une égalité de traitement, dans tous les cantons.

\* \*  
\*

**En conclusion, la CVCI se déclare globalement favorable à la révision totale de la loi sur la nationalité.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Norma Streit-Luzio  
Sous-directrice